

	C2 - PRELEVER LES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES	C2-ENR-06
	MANUEL DE PRELEVEMENT	VERSION-3
Application :		

3- CONDITIONS POUR REALISER DES EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE (cf. [C1-PR-01](#) «Traitement d'une demande d'examen »)

Le laboratoire réalise des examens de biologie médicale sur demande :

- avec une ordonnance (prescription médicale),
- du patient (hors ordonnance),
- du prescripteur (ajout d'examen sur une ordonnance existante),
- d'un autre laboratoire.

❖ **Demande d'examen avec ordonnance :**

L'ordonnance devra comporter au minimum les éléments suivants avec une homogénéité d'écriture (afin de s'assurer qu'aucun élément n'a été ajouté par le patient) :

- ✓ Nom, numéro finess, adresse, numéro de téléphone et /ou de fax du prescripteur,
- ✓ Date de la prescription,
- ✓ Nom et prénom du patient. L'identité du patient doit correspondre à celle de l'ordonnance (vérification par la carte de sécurité sociale),
- ✓ Liste des examens demandés,
- ✓ Signature du prescripteur.

Si l'ordonnance est non valable, voir avec un des biologistes du laboratoire.

Pour les prélèvements effectués à domicile, un exemplaire de l'ordonnance doit si possible être laissé au patient.

❖ **Demande d'examen sans ordonnance :**

Lorsqu'un patient demande des examens sans ordonnance ou l'ajout d'examens sur une prescription existante, il doit compléter et signer un « **Enregistrement d'une demande formulée oralement** » [C1-ENR-02](#) (cf. annexe).

Sans ordonnance, le laboratoire ne pourra pas effectuer la prise en charge.

❖ **Demande d'examen hors nomenclature ou refus d'effectuer un examen prescrit :**

Le document « Enregistrement d'une demande formulée oralement, hors nomenclature ou refusée » [C1-ENR-02](#) doit également être complété et signé dans les situations suivantes :

- demande d'examen hors nomenclature (sur ordonnance ou non) : le patient en signant ce document atteste qu'il a été informé du fait que l'examen ne pourra être pris en charge ni par la sécurité sociale, ni par la mutuelle.
- refus d'examen prescrit : le patient confirme par écrit son refus de réaliser un examen prescrit sur son ordonnance.

Rédaction:	Validation :	Approbation :	Page 5 / 31 Edité le : 24 février 2015
------------	--------------	---------------	--

	C2 - PRELEVER LES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES	C2-ENR-06
	MANUEL DE PRELEVEMENT	VERSION-3
Application :		

Les demandes d'ajout d'examens par un prescripteur ou les demandes d'examens provenant d'un autre laboratoire sont détaillées dans la procédure [C1-PR-01](#) «Traitement d'une demande d'examen».

❖ **Demande d'examen pour un patient mineur :**

- **Pour un bilan général** : un mineur doit être accompagné par un représentant légal au moment du prélèvement ou, à défaut, le mineur doit disposer d'une autorisation écrite de son représentant légal (sur papier libre) précisant qu'il autorise le laboratoire à pratiquer un prélèvement sur l'enfant xxx (Cf. [M1-ENR-08](#)). Ce papier est scanné dans le dossier de l'enfant.

- **Pour un bilan de grossesse, de contraception ou une recherche d'infection sexuellement transmissible** (βhCG, sérologie HIV, Ag HBs, prélèvement vaginal, prélèvement urétral, recherche de *Chlamydiae* ou de mycoplasmes, sérologie de la syphilis, recherche d'herpès génital, bilan de contraception orale : glycémie, cholestérol, triglycérides), le patient mineur peut être prélevé sans autorisation parentale s'il dispose d'une ordonnance. Dans le cas particulier d'une demande de βhCG ou de bilan de contraception : la jeune fille peut être prélevée sans autorisation parentale et sans ordonnance, mais elle DOIT donner le nom d'un médecin pour la remise des résultats. Si elle ne peut pas, l'orienter vers la PMI car aucun résultat ne pourra lui être remis. Dans le cas particulier d'une demande de sérologie HIV ou de recherche d'une autre infection sexuellement transmissible sans ordonnance : renvoyer le mineur vers un CDAG, un centre spécialisé (ciddist...) ou un médecin ou demander l'avis du biologiste du site.

Rédaction:	Validation :	Approbation :	Page 6 / 31 Edité le : 24 février 2015
------------	--------------	---------------	--